L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 28 JANVIER 1887.

## PETITES ANNONCES.

### A VENDRE

A vendre—Un CAFÉ au 1er District. Pour tous renseignements, s'adresser Passage de la Bourse, No 38. 27 jan—2f

A VENDRE. Un café faisant de bonnes affaires et bien situé. S'adresser 261 Poydras, coin Bassin. 26 jan—7f

A VENDRE—Jolie maison neuve à deux locations, rue Prieur, entre Columbus et Laharpe. 21 jan—1 sem.

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vacheries en cette ville, maison couverte en ardoises, avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cave, puits, jolie cabane pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 5 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Vve J. B. Wiltz.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,838—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor G. Bernard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28janv—28—fev 1.6

**Succession de Marie Tournier, Veuve Brunet.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,360—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie J. Romain, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
26jan—25 30—4 fév

**Peter Butz vs. ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,790—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Peter Butz et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par D. Cohn, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
21jan—21.26.30

**Succession d'Antoine Maréchal.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,983—Division B.—Attendu que Mme Veuve Antoine Maréchal a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Antoine Maréchal; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
26 jan—26 30—4 fév

**Succession de Eugénie Benedito, femme de Frédéric Bertrand.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,971—Division A—Attendu que Frédéric Bertrand, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Eugénie Benedito sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
26 jan 26.30—fév 4

**Succession de William Henry Wood**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,991—Division E—Attendu que Mme Vve William Henry Wood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Col. William Henry Wood, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN Greffier.
25 jan—25.29—fév 3

**Succession de Ellen Mounghan, femme décédée de Patrick J. Everett.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,902—Division C—Attendu que Patrick Joseph Everett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Ellen Mounghan, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 jan—22 26 30

**Succession de John M. Gould et de sa femme décédée Ann H. Rhodes.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 19,941—Division D—Attendu que John T. Gould a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Jn M. Gould et Ann H. Rhodes, sa femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
19janv—19.23 28

**[illegible]**

**Boîtes.**

3 Tchoupitoulas et Valmont.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvième.
8 Carondelet et Nuitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Co[illegible].
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles,
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No o, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Trêton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14. Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 [illegible]
231 Tremé et [illegible]
232 Remparts et [illegible]
234 Tremé et [illegible]
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
61[illegible] Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
612 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
[illegible] Royal et Dauphine.

## ASSURANCES.

### Quinzième Etat Annuel
—DE LA—
### Compagnie d'Assurance Teutonia
De la Nouvelle Orléans.

La compagnie conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $147,961 53 | |
| Sur les risques maritimes | 14,026 64 | |
| Sur les risques de rivières | 13,829 57 | |
| | $175,818 74 | |
| Primes non acquises pour 1885 | 68 678 43 | |
| | $244,493 17 | |
| A déduire: | | |
| Pertes payées sur les risques d'incendie | $61,594 93 | |
| Pertes payées sur les risques maritimes | 8,697 43 | |
| Pertes payées sur les risques de rivières | 8,395 34 | |
| Refraction et commission | 20,109 90 | |
| Réassurances | 29,178 01 | |
| Primes remboursées | 9,737 83 | |
| Dépenses d'agence | 1,138 27 | |
| Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt | 9,125 19 | 147,966 90 |
| | | $ 96,526 27 |
| Réserves pour primes non payées acquises 13 déc. 1886 | $60,536 55 | |
| Dix pour cent intérêt sur le capital pour l'année | 25,000 00 | |
| Réserves pour pertes non ajustées | 7,600 44 | |
| Surplus | 3,389 28 | 96,526 27 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent comptant | $ 42,701 48 |
| Bons des Etats Unis valeur du marché | 38,581 25 |
| Bons consolidés de la ville cours du marché | 129,903 50 |
| Autres valeurs et bons cours du marché | 11,450 00 |
| Prêts sur hypothèques | 78,291 66 |
| Propriétés foncières | 37,750 00 |
| Prêts sur valeurs collatérales | 56,890 00 |
| Billets à prime et billets à recevoir | 4,795 99 |
| Primes en cours de collection | 24,192 48 |
| Meubles de bureau | 1,000 00 |
| | $414,606 27 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital | $250,000 00 |
| Fonds de réserve | 80,000 00 |
| Réserves pour primes non acquises | 60,336 55 |
| Intérêt dividende non payé | 580 00 |
| Pertes non ajustées | 7,600 44 |
| Surplus | 3,389 28 |
| Intérêt sur le fonds capital de janvier 1887 | 12,500 00 |
| | $414,606 27 |

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr., Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| H. BUDDIG, | FRANK RODER, |
| THEO. BEECKSON, | J. E. RENGSTORFF, |
| J. B. CAMORS, | F. RICKERT, |
| M. FRANK, | LOUIS RUCH, |
| R. FROTSCHER, | A. G. RICKS, |
| F. FISHER, | F. RICKERT, Jr., |
| H. R. GOGREVE, | WM. B. SCHMIDT, |
| S. AYMAN, | H. SCHULZE, |
| JULIUS KEIFFER, | LOUIS SCHWARZ, |
| J. H. KELLER, | J. G. SPOR, |
| C. H. MILLER, | JAS. J. SCHMIDT, |
| JOHN NELSON, | HY. WELLMANN. |

18 jan—1 m

## COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES.

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $375,475 95 | |
| Sur risques de rivières | 27,927 25 | |
| Sur risques de mer | 4,855 54 | |
| | | $408 258 61 |
| A ajouter primes non terminées de 1885 | | $120,704 00 |
| | | $528,962 61 |
| A déduire— | | |
| Primes non terminées de 1886 | $125,511 00 | |
| Cancellations | 49,320 46 | |
| Réassurances | 20,841 87 | |
| Commissions et réduction | 58,709 81 | $254 383 14 |
| | | $274,579 50 |
| A ajouter: | | |
| Intérêt et escompte | $42,472 96 | |
| Reçu pour sauvetage | 4,171 71 | |
| Gain dans les valeurs du marché actif | 7,022 00 | |
| Intérêt reçu et sauvetage du | 1,415 46 | |
| | | 58,083 13 |
| Revenu net | | $332 662 63 |
| A déduire pertes payées— | | |
| Incendies | $188,850 01 | |
| Rivières | 12,934 86 | |
| Mer | 2,691 90 | |
| Total | $204,476 77 | |
| Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions, fournitures de bureau et annonces | 63,220 51 | |
| Taxes d'Etat et de ville | 11,069 20 | |
| | | $278,766 78 |
| | | $53,895 85 |
| Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886 | | 28,000 00 |
| Balance | | $25,895 85 |
| Montant des pertes non réglées et non payées | | 2,687 71 |

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Argent comptant | $23 894 18 | |
| Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi | 25,000 00 | |
| Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant | 152,926 00 | |
| Billets à ordre, billets hypothécaires, valant | 50,731 95 | |
| Billets à ordre, billets à primes, valant | 14,841 45 | |
| Bons des Etats Unis, valeur du marché | 32 000 00 | |
| Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché | 45,150 00 | |
| Bons de la ville de la Nlle Orléans et du Coton Exchange, valeur du marché | 357,012 00 | |
| Propriétés foncières, évaluées à | 121,250 00 | |
| Comptes en cours de collection et balance due par agents | 63,995 62 | |
| Intérêts accrus sur actions et prêts | 3,415 46 | |
| Sauvetage dû, évalué à | 1,000 00 | |
| Meubles de bureau | 3,000 00 | |
| | | $894,215 76 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Fonds Capital | $700,000 00 | |
| Primes non acquises | 125,511 22 | |
| Dividende non payés | 3,132 00 | |
| Pertes non payées | 8,687 71 | |
| Profits et pertes | 56,884 83 | |
| | | $894,215 76 |

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PAPOT, Notaire.

TRUSTEES.

| | |
|---|---|
| JOHN I. NOBLE, | JOHN I. ADAMS, |
| JOHN CHAFFE, | CHAS. E. BLACK, |
| THOMAS DAY, | R. M. WALMSLEY, |
| SAM'L DELGADO, | A. B. MAY, |
| JAS. T. ROOD, | SAMUEL H. BOYD, |
| WM J. BEHAN, | JULES A. BLANC, |
| B. F. ESHLEMAN, | W. H. BOFINGER, |
| C. J. LEEDS, | JAS. McCONNELL, |
| A. T. JANIN, | JAMES BUCKLEY, |
| LOUIS BUSH, | L. C. FALLON, |
| A. BRITTIN, | RICH'D MILLIKEN, |

18 jan—1m

## COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'

49 ... Rue Carondelet ... 49

Capital ... $700,000
Surplus ... 70,445

ED. A. PALFREY ... Président
R. M. WALMSLEY ... Vice-Président
THOS. F. WALKER ... Secrétaire

Succursales:

M. W. A. Valloft, 5 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.
T. F. WALKER, Secrétaire.
30août—5m

**Rédaction—Corrections—Traductions.**

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées.

J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.
Dr. C. TESTUT.
Rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue Cartres, No 66. 25 ma—

### INSTITUTION CURTO.
**Pensionnat et Externat. Coin St Philippe et Prieur.**

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand [illegible] Thomas—[illegible]

## ASSURANCES.

### Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,
No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $277,197 19 | |
| Primes maritimes | 19,946 53 | |
| Primes de rivières | 10,846 17 | |
| | | $307,989 89 |
| Primes acquises de 1885 | | 71,482 96 |
| Total des primes | | $379,472 85 |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises de 1886 | $75,785 78 | |
| Primes remboursées | 80,884 78 | |
| Réassurances | 7,827 61 | |
| | | $164,498 17 |
| Primes acquises nettes | | $214,974 68 |
| A ajouter— | | |
| Intérêt, loyers, sauvetage | | 24,190 47 |
| Revenu net | | $239,165 15 |
| A déduire— | | |
| Pertes sur les incendies de 1885 | $48,374 83 | |
| Pertes sur les incendies de 1886 | 142,873 39 | $191,248 22 |
| Pertes sur les mers en 1885 | 382 45 | |
| Pertes sur les mers en 1886 | 17,959 76 | 18,342 21 |
| Pertes sur les rivières en 1885 | 5,706 11 | |
| Pertes sur les rivières en 1886 | 906 85 | 6,612 96 |
| Pertes payées | $216,203 39 | |
| Commissions | 16,181 38 | |
| Taxes d'Etat, de ville et licenses | 5,892 24 | |
| Dons charitables | 818 10 | |
| Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat | 1,069 80 | |
| Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage | 4,405 07 | |
| Dépenses générales et salaires | 38,798 64 | |
| Dividendes de juin 1886 | $12,500 00 | |
| Profits et pertes | 25,905 41 | $38,405 41 |
| | | $321,905 08 |
| Excédant pertes et dépenses en sus des revenus | | $82,739 88 |
| Pertes ajustées | | 32,861 20 |
| | | $115,601 08 |

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886:

| | |
|---|---|
| Comptant en banques | 26,406 05 |
| Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie des pompiers de St-Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime | 233,095 00 |
| Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co. du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie | 80,560 00 |
| Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes | $5,971 75 |
| Immeubles divers et meubles de bureau | 70,774 50 |
| Primes en cours de collection | 35,375 86 |
| Dû par des compagnies d'assurances | 2,905 64 |
| Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe | 487 52 |
| Mandats d'Etat et de ville | 1,314 75 |
| Intérêt sur des billets hypothécaires | 3,909 85 |
| Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie | $4,940 00 |
| Divers débiteurs | 469 82 |
| | $5,409 [illegible] |
| | $497 109 74 |

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAHEY Notaire

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| THEO. BRIERRE, | JOHN W. HINCKS, |
| EDW. J. BOBEY, | P. POUTZ, |
| GUST. PITOT, | C. T. DUGAZON, |
| A. SCHREIBER, | D. FATJO, |
| C. E. SCHMIDT, | H. GALLY, |
| J. TUYES, | W. C. C. CLAIBORNE, Jr. |

## AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,939.—Division E.—Jacob Burger vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers demandée dans cette affaire soit tenue conformément à la loi pardevant Félix H. Boulinay, notaire, le Samedi 26me jour de février 1887, à 11 heures A. M. dans le but de prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 27 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS. Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
28 jan—31 en 30]

**Bernard Laporte vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,285—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Bernard Laporte et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. F. Fenno, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22jan—22,26.30

**Succession de Mme Hannah A. McDaniel**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,904—Division D.—Attendu que William F. Breyer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Hannah A. McDaniel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19janv—19.23,28.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans Edmond Marchesseau vs. ses créanciers.—No 19,812—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edmond Marchesseau soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Edgar A. Luminais, Esq., notaire de cette paroisse, MERCREDI, le 7me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que John Finney, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 3 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Jas D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—3f en 30]

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. E. V. Audibert vs. ses créanciers et les créanciers de la maison de commerce de J. J. Albert—No 16,788, Division C.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit tenue au bureau de Charles J. Théard, notaire public en cette ville, le jeudi 27ème jour de janvier, 1887, à 11 heures, pour élire un syndic conformément à la loi.
Nouvelle Orléans, Lne., 22 décembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 déc—3 f

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Crescent City Coal Co. vs. Maignon Bros.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux coin des rues Marais et Columbus, le SAMEDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un cheval et wagon, une bouilloire, un lot de bois, un lot de charbon, un vieux wagon, deux brouettes et une échelle.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
26 jan—26.30—5fév

**Hugh Flynn vs. C. V. Green.**

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,315—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon encan, au No 152 rue Lafayette entre les rues St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 28 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
18 janv—18.23.28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans Charles De Gruy vs. Ses Créanciers.—No 19,973—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles De Gruy soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, Esq., notaire en cette ville, le MARDI, 8me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, [illegible]
26 janv—3f en 8 fév

# GROS LOT
# $150,000

L.S.L.

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

### TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

## GRANDE CHANCE
—POUR—
# UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE B.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

# LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

# Nlle-Orléans,

MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

## VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de $150,000 | | $150,000 |
| 1 ... de | 50,000 | 50,000 |
| 1 Lot de | 20,000 | 20,000 |
| 2 Lots de | 10,000 | 20,000 |
| 4 Lots de | 5,000 | 20,000 |
| 20 Lots de | 1,000 | 20,000 |
| 50 Lots de | 500 | 25,000 |
| 100 Lots de | 300 | 30,000 |
| 200 Lots de | 200 | 40,000 |
| 500 Lots de | 100 | 50,000 |
| 1000 Lots de | 50 | 50,000 |

LOTS D'APPROXIMATION:

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots d'approximation | $300 | $30,000 |
| 100 .. .. | 200 | 20,000 |
| 100 .. .. | 100 | 10,000 |
| 2,179 Lots s'élevant à | | $535,000 |

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ordinaire ou lettre. Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à

## M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orléans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi, pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros qui le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, à faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis et réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller [illegible]

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Jacob Hassinger vs Henry A. Antz.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,522—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 1er février 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Premièrement—Une certaine portion de terre ou terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, située dans le sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Market, Webster, Laurel et l'Avenue Henry Clay, et dans cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans anciennement connue comme Burtheville dans l'ilet ci-dessus mentionné et laquelle portion de terre est composée de deux terrains contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit:

1° Un terrain ayant une façade sur l'Avenue Henry Clay de soixante-quatre pieds trois pouces et trois lignes sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante-cinq pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée et exactement soixante-douze pieds deux pouces et neuf lignes de la rue Market et une profondeur de cent quarante six pieds sur l'autre ligne de côté.

2° Un autre terrain, adjacent au terrain ci dessus, le côté vers la rue Laurel, ayant une façade sur l'avenue Henry Clay de vingt-cinq pieds huit pouces et neuf lignes, sur une profondeur, entre lignes parallèles et égales, de cent quinze pieds, lesquels terrains sont désignés comme lots "Deux" et "Trois," respectivement, sur un plan annexé à l'acte de vente mentionné ci-dessous. Les deux portions de terre décrites ci-dessus ayant une façade totale sur l'Avenue Henry Clay de quatre-vingt-dix pieds et étant composées de tous les lots Six et Sept et des fractions des lots Huit et Onze de l'ilet No Dix-huit sur le plan original de Burtheville.

Etant la même propriété que le défendeur ci dessus a acquis par achat de James P. Shelly, conformément à un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire public, le 27ème jour d'août 1885.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 53, (ancien chiffre) bornés par les rues Lyon, Perrier, Prytanée et Bordeaux, désignés comme lots 9, 19 et 20, sur un plan par A. Knell et C. Werner, daté le 22 février, 1848 et déposé dans le bureau de L. R. Kenney, ex-notaire.

Le lot No 9 mesure 30 pieds de face à la rue Prytanée sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; et les lots 19 et 20 sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

**Conditions—Pour la première propriété**—1° Comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: la somme de sept cent cinquante piastres avec 8 0/0 par an d'intérêt, à partir du 25 août, 1885, jusqu'à paiement. 5 0/0 sur le montant du dit principal et intérêt pour frais d'avocat, quatre piastres pour frais de la copie de l'acte les frais et charges de la dite vente et les taxes d'Etat et de ville jusqu'à 1886, inclusivement, sur la dite propriété.

2o L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de sept cent cinquante piastres, daté le 25 août 1885 et payable deux ans après date, et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété, d'après un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, daté le 27 août 1885 l'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque primitif.

3° Et la balance du prix d'adjudication—s'il y en a—comptant sur les lieux.

Et au cas où la dite première propriété ne rapporterait pas un montant suffisant pour couvrir le montant dû au comptant, et le montant du billet sera assumé ainsi qu'il est stipulé ci-dessus, puis, après le paiement au comptant des dits frais d'avocat, copie de l'acte, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville—l'acquéreur devra assumer (jusqu'au montant de son adjudication) le paiement du billet ci-dessus décrit en second lieu, et il paiera la balance du prix d'adjudication—s'il y en a—comptant pour la réclamation du plaignant.

**Et pour la seconde propriété**, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 déc—janv 7, 14, 21, 28—fév 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mlle P. Hinet et al vs Mme Henrietta Davidson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessus décrite à savoir:

Cinq terrains dans le troisième district de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste ou Robertson et l'avenue St Bernard, carré No 47, les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilie, daté le 29 avril 1856, et déposé au bureau de A. Chiapella, comme le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente-deux pieds de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson, sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances et avantages qui y appartiennent.

Les susdits terrains seront vendus séparément. Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dites propriétés seront définitivement adjugées aux plus offrants et derniers enchérisseurs, respectivement, pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit—les acquéreurs fournissant des bons avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur chaque propriété, respectivement, jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères et payer au comptant leur proportion du montant de l'annonce, les frais du shérif, ceux du greffier, etc., montant en tout à environ quatre cent soixante dix dollars ($470); et, en plus, leur proportion des taxes d'Etat de paroisse et municipales dues sur les dites propriétés, se montant en tout à environ huit cent cinquante dollars ($850).
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25 29—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du contenu d'un établissement de marbrier**

**Benjamin S. Story vs James Hagan**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,945—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés le SAMEDI 29 janvier 1887 à 1 P. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette et consistant de 32 pièces de marbre de tombe, cinq croix de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, 1 lot de gravure, un vaste assortiment de marbres de diverses dimensions, etc., le tout selon inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 janv—18 22 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,515.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la Paroisse Jefferson) désigné par le numéro douze de l'ilet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadis et Chesnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex notaire, le 6 janvier 1836, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21,28—fév 4,11,18,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente importante de syndic et du Shérif**

De tout le stock d'articles de mode et de fantaisie au magasin 58 rue de la Douane. Articles consistant de dentelles, rubans, mouchoirs, Voiles, cols, Manchettes, serviettes, bas, rideaux broderies, porte-monnaie, porte feuille, poupées de Bisque, porcelaine, cire, chapeaux de dentelle, accordéons, albums, manteaux, gilets de dame, wraps, jersey, boutons, épingles, peignes, brosses, chapeaux, gants, etc., et un vaste assortiment d'autres articles appartenant au genre d'affaires trop nombreux à énumérer:
—Aussi, comptoirs, vitrines, rayons, meubles de bureaux.

Comptes ouverts.

Bail et droit d'occupation dans l'affaire de W. M. Mayewski vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 19,310. — En vertu d'un ordre de vente du 18 janvier 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux désignés, le LUNDI, 31 janvier 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Tout le fonds de marchandises dans ledit local consistant en un vaste et désirable lot de marchandises de fantaisie, articles de modes, dentelles, etc., aussi, tous les comptoirs, installations, etc., qui s'y trouvent, le tout tel que l'accuse un inventaire enregistré dans la susdite affaire, d'après une liste enregistrée à mon bureau.

2° Un lot de comptes ouverts, d'après une liste en liasse dans cette affaire.

3° Le terme non échu du bail de ladite bâtisse au taux de $60 par mois et expirant le 30 septembre 1887. Dans le cas où le bail ne se vendrait pas, alors se vendrait le droit d'occuper la bâtisse du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1887.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
19janv—19,22,29,30.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Frédérick Lopes vs. ses créanciers—No 19,879—Division—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Frédérick Lopez, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, MERCREDI le 26me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 jan—3f en 10j

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**James Fahey vs Anna Kremer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poete et Grands-Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Herman, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands-Hommes sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3,10,17,24,—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues Canal et Roman.**

Samuel Flower, administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:

Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds 10 pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante-deux pieds ou à l'angle droit de la dite ligne de profondeur, la dite portion de terre a envers de deux pieds trois pouces, puis à un angle droit à la dite dernière ligne de limite, la dite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne du fond une autre profondeur de quarante sept pieds dix pouces et trois lignes sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds.

La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit ilet, sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de son au tedeux pieds.

Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,774—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville carré d'ilot borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George F. Dunbar, voyer sous la date du 27 mai 1849 et déposé pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de Félix Grima, alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt trois pieds sept pouces quatre lignes de façade rue de l'Union, sur vingt trois pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fonds, sur une profondeur de cent vingt pieds sept pouces et six lignes depuis la limite séparant ledit terrain No dix du côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne séparant ledit terrain du terrain No quatorze.

Aussi onze pouces du terrain No 14 sur le plan ci-dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13 et mesurant du côté de la rue Carondelet et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.

La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi, anciennement de cette ville de Mme Charles Harrod et autres par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 21 février, 1877 et à la mort du dit Abraham Levi la même fut revêtue de la possession par sa veuve, Mme Marie Anne Levi, et leurs enfants Horace J. Levi, Caledonia Newman Emanuel M. Levi et Esther Levi, et en vertu de divers actes passés pardevant Andrew Hero Jr. notaire le 20 octobre 1878, et le 5 mars 1879, la dite Marie Anne Levi, a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25—fév 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil de la Paroisse** d'Orléans d'une habitation à sucre et de l'outillage dans la paroisse St Bernard, et de 141 dans des propriétés de ville.

**Succession de Cyrus Chism**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,642. En vertu de deux ordres de vente datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St Bernard, Terre aux Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom de l'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississipi, dans l'intérieur de la dite Terre aux Bœufs, la dite habitation fait face aux deux côtés du Bayon Yscloskey, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix sept cent arpents de superficie, et s'étend sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S R Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant un grand engin, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ainsi que les mulets, charrettes, wagons outils, instruments aratoires etc.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets. 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 autres, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.

1° Trois certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Laurel Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt-six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.

Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey et mesure vingt huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey sur une profondeur et face à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et du dit ilet ci dessus mentionné, mesurant vingt pieds de face à la ligne du fond du lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, se continuant ensuite à angles droits sur une largeur de huit pieds et une profondeur de soixante-cinq pieds sur la ligne latérale du lot No neuf, conformément au certificat du plan annexé de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, à l'époque notaire en cette ville, le 23 avril 1867 pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & Boyd.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 23 26 fév

ANNONCE JUDICIAIRE

R. F. Learned vs. Abram Samuels—No 11,167.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS—Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane—En Equité—Avis est ici donné à tous les créanciers de la maison A. Samuels d'avoir à présenter et enregistrer les réclamations ou demandes contre ladite maison A. Samuels avec le soussigné maître des requêtes à la chancellerie dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, dans un délai de quinze jours à partir de la date de cet avis.

Et les dits créanciers sont de plus informés que la preuve de toutes les réclamations ou demandes qui seront présentées et enregistrées dans le délai stipulé, sera reçue et écoutée au bureau de MM. Leonard Marks et Bruene, avocats, No 30 rue Carondelet, en cette ville, le 29 janvier 1887, entre 10 heures du matin et 3 heures du soir.

En vertu d'un décret de l'Hon E. C. Billings, Juge à la Nlle-Orléans, Lne, le 12 janvier 1887.
MORRIS MARKS,
Maître des requêtes à la chancellerie.
12 jan—12 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Joseph Oteri vs Louis A. Richards.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans la paroisse St Bernard, faisant face au Bayou Sauvage, le Chemin Gentilly, et formant une partie de la propriété connue comme la "Vacherie" et désigné par le numéro soixante-treize, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 28 décembre 1859, et déposé au bureau de C. E. Fortier, ex-notaire en cette ville, comme plan No 41 du livre de plans No 1; le dit morceau de terre mesurant cent quatre-vingt pieds de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent cinquante neuf pieds sur un côté, et quatre mille cent quatre-vingt-douze pieds sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte pardevant A. Ducatel, notaire, le 11 novembre 1880, le titre enregistré au bureau des aliénations, livre 112, folio 516.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22,29—fév 5,12,19,24

## VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

GROCERIE! GROCERIE!

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—VENDREDI, 28 janvier, 1887, à 10 heures A. M., au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, il sera vendu à l'encan, sans limite:

GROCERIES. Tout le contenu de la grocerie située à l'endroit ci-dessus, comprenant en partie épiceries de fond et de fantaisie, vins et liqueurs de choix, étagères, comptoirs, etc., aussi un lot de meubles de maison, 2 cuves, 2 hangars.

Conditions—Comptant sur livraison.
23 jan—23 26 27 28

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal,**

entre Camp et St-Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

**Succession de Mme Hester E. S. Dickey, (décédée.**
Dossier No 17,644.

**A l'encan, avec un long crédit.**

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, division "A", en date du 22 janvier 1887, dossier No 17,644, pour le compte de la succession de Mme Hester Elizabeth Stellwagen, veuve de feu Nathaniel D. Dickey, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

**Le Mutual National Bank**, No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale connue comme No 106 rue Canal, entre Camp et St Charles (dans l'ilet borné par la rue Commune) dans le premier district de cette ville étant une bâtisse en briques d'une construction moderne construite il y a quelques années spécialement pour une banque ayant un grand rez de chaussée, propriété élevée de terre pour empêcher l'humidité, avec plusieurs chambres aux étages supérieurs, convenable pour chambres de directeurs et entrepôt pour les livres, etc avec cour pavée en arrière; lieu d'aisance et cabinet de toilette, hydrant, etc.

Le lot de terre désigné comme le No 20 mesure 22 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, 104 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté qui touche au lot No 3, et 102 pieds de profondeur sur l'autre côté près du lot No 1, sur une largeur dans le fond de 20 pieds 7 pouces sur une allée ouvrant sur la rue St Charles et en commun avec ce lot et d'autres.

Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank qui l'occupe maintenant, expirant le 30 septembre 1889 à raison de $3500 par an. Le tout du ci-dessus et au pied américain, conformément à un plan de William A. Patton, voyer et architecte, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire aux frais de l'acquéreur.
25 jan—25.30—fév 6,13.20,26

**PROPRIETE DE VALEUR.**

**Résidence, verger et ferme**

Sur la Grande Route St Jean, un ilet de la gare du Orleans R. R., deux ilets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passent devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dunnes,

Une propriété des plus commodes et désirables.

**A un long crédit. A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI 26 février 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre la rue Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville avec consentement des héritiers de feu John Dunnes pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan

1. **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville dans le Faubourg Pontchartrain dans l'ilet borné par les rues Grande Route St Jean, le page, Cinquième, en Dupré et Sixième ou White, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement d'après un acte sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds tout entre lignes parallèles mesure américaine.

Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent

**Un cottage en bois à double corps de** logis bâti [illegible] une bâtisse en briques à deux étages au fond et contenant [illegible] chambres [illegible] galeries en arrière et confortables, galerie derrière cour pavée, aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citerne, puits etc.

2. **Deux terrains de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même district et contigus à la propriété décrite ci-dessus et contigus aux lots No 10 lesquels lots sont désignés par les lettres A et B et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur une profondeur d'environ 121 pieds, entre lignes parallèles mesure américaine.

3. **Onze terrains de valeur,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St Jean dans le même district et à trois ilets près du lot No 10 et ci-dessus désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble environ 92 pieds de face aux rues St Jean et le page sur des profondeurs variant de 140 à 144 pieds toutes plus ou moins, mesure américaine et sont séparés au fond par l'ancienne "Lacoudrie", des lots 1 à 10. Voir les plans à un plan de Arthur de Armas de pieds voyer de la ville; ce plan peut être vu à l'endroit de la vente.

4. **Propriété désirable** ayant une large façade avec les améliorations sur la rue Grande Route St Jean en face et à la rue Dumaine et vis à vis des deux ilets de la rue du Jockey Club Race Course et en face de la magnifique résidence du juge Louis Dusuynand, couverte d'arbres fruitiers de valeur etc. et bien cultivés de premier ordre, comme "Jardin à fleurs" et qui a été bien l'attention des personnes qui désirent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment, par ceux qui le désirent en obtenant une carte de l'encanteur.

**Termes et conditions**—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, au jour de la vente les paiements à crédit seront divisés en billets coupons, à la satisfaction des parties intéressées. 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en plus des prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
28jan—28 30 fév6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE

**Le cottage en bois avec toit en ardoise, No. 162 avenue Elmire, entre les rues Homer et Jackson.**
A Alger 5ème district.

**Mme V. P. Cazères et al. vs Mlle Elodie Powell.**

Dossier No 18,662, pour du comptant

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins entre Natchez et Gravier, le district de cette ville en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division A., jugement rendu le 13 décembre 1886, et signé le 17 décembre 1886, dossier No 18,662 dans l'affaire de Mme V. P. Cazères et al vs Mlle Elodie Powell, pour effectuer une partition il sera vendu à l'encan

**Un terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, Cinquième District de cette ville désigné par le lot No 13 de l'ilet No 22, borné par les avenues Elmire et Pacific, les rues Jackson et Homer, étant une partie d'un morceau de terre connu comme le Brooklyn Warehouse Property et mesure 32 pieds 5 pouces de face à l'avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à toit en ardoise connu comme le No. 162 avenue Elmire et ayant en tout 6 à 8 chambres, galeries, citerne, etc., et valant $12 ou $15 par mois, à deux ilets de la fonderie du chemin de fer Morgan, terre élevée, localité bien bâtie, une bonne maison pour un homme ayant de petits moyens.

Conditions.—Comptant en passant les titres, 20 0/0 payé comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Chas. E. Sol Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 déc 26—Janv. 2 9 16 23 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Benjamin R. Forman vs Henry A. Boudousquié et Mme Julia Bonabel, sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,711—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans l'ilet No 594 borné par les rues Conti, St Louis, Murat et Olympia, et mesurant trois cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes plus ou moins de face à la rue Conti de la rue Murat à la rue Olympia et cent soixante onze pieds de profondeur et de face à chacune des rues Murat et Olympia et la ligne du fond parallèle à la rue Conti et à une distance de cent soixante onze pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 déc—29—Jan 5,12,19,26,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif civil avec un billet à douze mois, du cheval de course (trotteur) de valeur connu comme "Sam Brook".**

B. Galvin vs. James Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,625—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 31 janvier 1887, à 10 heures A. M. la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A l'écurie de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne—
Le cheval bai "Sam Brook."
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur, respectivement pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payé au comptant le montant des frais du greffier, du shérif, annonces, etc., se montant en tout à environ cent vingt cinq piastres ($125).
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 janv—19 22 29 30

## VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

**Emplacement pour grocerie établie**

Coin des rues Philip & Villeré.

Succession de Armand Tournon.

No 18,833—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan:—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant le coin des rues St Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur et façade sur la rue Villeré de 60 pieds (mesure française). Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoise, citerne, etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.

**Conditions de la vente.**—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires ensemble avec tout l'intérêt dû et qui pourrait être dû sur les dits billets à savoir Deux billets de $650 chacun, datés le 31 août 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A. Tournon, payables à son propre ordre, endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant, les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour le tout du montant à crédit, la police sera transférée au vendeur, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Chas Dolle, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.
22 jan—22 29—fév 5 19 26

**Vente sans réserve à l'encan.**
**L'HABITATION "UNION",**

Dans la paroisse St. Jean Baptiste.

Le morceau de terre situé dans la paroisse Plaquemines et connue sous le nom

**"D'HABITATION Ste. SOPHIE."**

PAR MACON, PAUL & ROBINSON encanteurs—Bureaux No 5 rue Carondelet SAMEDI 29 janvier 1887 à midi à la Bourse de l'Arcade rue Magazine près Gravier, il sera vendu à l'enchère publique.

1° Un morceau de terre connu sous le nom de "Union Plantation" situé dans la paroisse St Jean Baptiste en l'Etat de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, mesurant 7 arpents plus ou moins, de façade sur le dit fleuve et 80 arpents de profondeur, moins un terrain mesurant un demi arpent de façade sur le dit fleuve et 5 arpents de profondeur situé dans la partie supérieure de la dite habitation.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les animaux 37 mulets, charrettes, instruments aratoires etc. 150 arpents de souches de première année et un plant de cannes pour 150 arpents—ensemble avec une quantité suffisante de foin, maïs etc. Pour plus amples informations et les dimensions voir fournies par les encanteurs.

2° Six certains morceaux de terre composant la propriété connue comme l'habitation Ste Sophie situés dans la paroisse Plaquemines sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à dix arpents de la ligne du bas de l'habitation Monsecours, désignés par les Nos 29 à 34 inclusivement, sur un plan de C. Lewis voyer. Les dits morceaux de terre mesurent chacun un arpent de face audit fleuve par 40 arpents plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent et louée à bail jusqu'au 1er janvier 1888.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. Hero Jr. notaire, dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
15 jan—15 29

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

La Plantation Aurora rive droite en face des Abattoirs sera vendue en bloc ou subdivisée en 11 sections convenables pour des fermes (truck farms) les légumes et pour une vacherie. Conditions faciles et un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—C. E. FREEMAN, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 février 1887 à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine entre les rues Natchez et Gravier sera vendue à l'enchère publique, du consentement des parties intéressées.

Pour de plus amples renseignements voir l'avis détaillé dans les colonnes du Picayune.
27jan—

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Thomy Lafon vs Aline Lewis et Berthe** Lewis, femme de Neville Everett

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St Philippe et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié le 21 de jour de mai 1845, et déposé à l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure au pied américain vingt huit pieds six pouces de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jouan. F. H. Jouan et als, conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, en date du 23 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts livre 111 folio 7.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21jan—21 28 fév 4 11 18 24

# Proclamation
—DU—
# ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

**A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!**

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud notre capitale de prédilection, et aux tous se préparant à nous recevoir, nous ordonnons que le

## MARDI-GRAS,

LE 22ème JOUR DE FÉVRIER

1887.

connu comme le grand jour de notre fête à nous REX. Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle Orléans au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers toute autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégés par notre royal étendard de rouge de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix [illegible] Havre [illegible] Havre [illegible] sont satisfaisante! [illegible] prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux qui nous aiment tant, pour permettant par la fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège anniv. d'au but que ses bien aimés et loyaux sujets comprennent sous contiuna ou organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, cet extrême, et cela. Sa Majesté béni a promis d'honorer de sa présence renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus long temps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

### Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui même,
REX.
Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 8 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Boîte de Poste 1032, Nlle-Orléans, Lne.
25 déc—

## VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 28 janvier 1887 à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 28 jan—

PAR JAS P. GUINAULT

**Succession de M. et Mme Manuel Llorens.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 février 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1887—

Le tiers indivis d'une portion de terre ainsi que des bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Bourbon ci-devant Bagatelle, et Kerlerec mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur le tout mesure française.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Guy Duplantier, notaire.

L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887.
23 jan—23,29—5,12,19 26 fév

**ACTION EN PARTAGE.**

**Ellen Finch vs Augusta Anne Finch.**

**Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E., No 17,203**

**Propriétés d'encoignure de choix, Grande portion de terre formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie,**

**Et l'autre à l'encoignure des rues Girod et Franklin.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 février 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans rendu le 14 décembre 1886, et signé le 20 décembre 1886, les propriétés suivantes, savoir:

1° Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Constance, Thalie et Erato laquelle portion de terre mesure 204 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Annonciation, sur 135 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Thalie en [illegible] toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une grande maison haute avec [illegible] rez-de-chaussée et [illegible] un grand corridor central [illegible] galerie spacieuse autour de la maison [illegible] bâtisse en bois dans la cour [illegible] cinq [illegible] chambres [illegible] couverte en ardoise [illegible] 30 têtes d'animaux [illegible] waterworks etc.

Cette propriété est louée à bail au Union Extracting Co. [illegible] au 30 septembre 1887 au taux de $50 par mois, sur laquelle propriété la Union Extracting Co. [illegible] en bois qui ne sont pas inclus dans la vente.

Cette propriété sera divisée en [illegible] lots et sera vendue en un ensemble des acquéreurs.

Le lot No 1 mesure 30 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Thalie sur 115 pieds 9 pouces de profondeur.

Le lot No 2 forme l'encoignure des rues Annonciation et Thalie et mesure 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 105 pieds de profondeur.

Les lots Nos 3 à 5 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Annonciation sur 105 pieds de profondeur.

Les lots Nos 6, 7 et 8 la même façade que les lots ci-dessus 3 à 5 à la rue Annonciation sur une profondeur de 155 pieds 9 pouces 2 lignes.

Pour plus de détails se référer aux plans à la Bourse.

2° Deux lots de terre contigus formant encoignure des rues Girod et Franklin dans le même district désignés par les Nos 17 et 18. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 57 pieds à pouces 5 lignes de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin. Les améliorations consistant en une maison haute connue No 294 rue Girod ayant huit chambres, cuisine, hangar, etc.

Aussi sur le fond du terrain une grande écurie couverte en ardoises et faisant face à la rue Franklin citerne, petits bâtisses etc. Le tout est à court aux lieux qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 6 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.

Les taxes de 1886 seront payées par les acheteurs en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication sera exigé des acheteurs au moment de la vente, afin de la garantie.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas notaire.
1er jan—1,6,15 22 29—fév 5

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Deux cottages simples, Nos 53 et 55 rue Milan.**

Succession de John Miller.

No. 19,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1887, il sera vendu à l'encan:

Deux cottages simples, à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Foucher, Magasin et Constance. Le terrain est composé de deux lots Nos 4 et 5, qui sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Alphonse Philips, notaire.
19jan—19 19 fév5 12 19

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété cottage.**

Succession de Peter J. Dunienhefer et Lena Hubener, sa femme.

Nos. 19,042—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1887, il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Le cottage double No. 167 rue St Ferdinand dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Urquhart et Morales. Le terrain est composé des lots 1 et 2 qui se tiennent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un cottage simple No 151 rue St Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Morales et Bons Enfants. Le terrain mesure 29 pieds 7 pouces et 9 lignes de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.

3° Un cottage double No 210 et un cottage simple No 212 rue Port dans l'ilet borné par les rues Port, Lafayette, Girod et St Jean Baptiste.

Le terrain est composé du lot No 11 et une portion du lot qui touche No 10 de l'ilet No 20 et mesure 70 pieds 6 pouces de face à la rue Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

4° Un cottage seul No 106 l'Avenue Lafayette, dans l'ilet borné par l'Avenue Lafayette et les rues Arts, Girod et St Jean Baptiste. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 31 pieds de face à l'Avenue Lafayette sur une profondeur de 110 pieds.

Conditions de la vente comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips, notaire.
18janv—18 29—5,12,19fév.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Maison de résidence convenable pour famille.**

**Rue Euterpe, 8, entre les rues Prytanée et Colisée.**

Rufus K. Howell et autres vs. Mrs Virginia Catlett Howell et autre.

No. 19,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 février 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade rue Magasin en vertu d'un decret en partage dans la dite affaire rendu par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 4me jour de janvier 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite—

La maison en bois à mansarde, à deux étages, rue Euterpe No 8 dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Euterpe, Polymnia, Prytanée et Colisée, désigné comme le terrain No 28 et mesurant 30 pieds de façade rue Euterpe, sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

La bâtisse est à distance de la rue, elle a de grandes galeries à l'avant et à l'arrière, de construction moderne et possède le confort que peut désirer une nombreuse famille. Elle est louée $40 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente avec l'intérêt de 8 pour cent par an, hypothèque spéciale et lien de vendeur et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur versera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. W. Christy, notaire, le jour de l'union.
5 jan—5 15 22 29—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**J. Infante Rosell vs. Mme Dr. Léon A. Ferrier et al.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,098—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le MARDI 1 février 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Bourbon et Dauphine, ayant, en mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Philippe sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle propriété appartient à Mme veuve Chas Henri Daret, une des défenderesses dans cette affaire, après une liquidation et un partage de la propriété appartenant à la succession de feu C. H. Daret exécutés pardevant J. Cuvillier, notaire en cette ville, le 4 février 1865, et le dit C. H. Daret avait acquis la dite propriété des héritiers de M. Prados, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, ex notaire en cette ville, le 4 mars 1848.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
7 jan—7 14 21 28 fév 4 8

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux: No [illegible]
NOUVELLE[illegible]
VENDREDI[illegible]

VA[illegible]
COMPAGNI[illegible]
TRANSA[illegible]
Entre New [illegible]

LA BOURGOGNE [illegible]
LA BRETAGNE [illegible]
LA NORMANDIE [illegible]

[illegible] CHEMINS [illegible]
LOUISVILLE, [illegible]
TEXAS [illegible]

R. S[illegible]
Successeur de [illegible]
OPTI[illegible]
142 --- Rue [illegible]

Dr. B. [illegible]
Médecin [illegible]

[illegible] FRERES [illegible]
EDOUAR[illegible]